

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 12	
Présents : 7	
Votants : 11	
Pouvoirs : 4	
Pour	11
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	
12/01/2026	
Date d'affichage :	
26/01/2026	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le dix-neuf janvier

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Mesdames Céline CROSSMAN (pouvoir à Romain GIACHINO), Maryse FAVRE (pouvoir à Jean-Pierre GIACHINO), Stéphanie NOZ (pouvoir à Benoît RICHERMOZ), Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS) et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2026/01/019 : Approbation de la Convention de co-maitrise d'ouvrage pour le marché de renouvellement des conduites d'eau potable de Pépin – Mission MOE.
(Nom.C.L. 1.4.2.3)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIVOM LANDRY - PEISEY-NANCROIX dispose, depuis 2024, de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT sur le territoire de la Commune de PEISEY-NANCROIX.

Une mission de maîtrise d'œuvre avait été conclue avec le bureau d'étude SCERCL dans le cadre du marché 2024MOE045 pour la réalisation de la « mission de maîtrise d'œuvre du renouvellement des conduites de Pépin ». Le montant du marché est de 11 700,00 € HT, soit 14 040,00 € TTC.

Du fait du transfert de la compétence eau et assainissement, ce marché est transféré de facto au SIVOM qui en assurera désormais le suivi en lien avec les agents de la Commune de Peisey-Nancroix et qui financera l'intégralité des sommes restant dues.

Ainsi :

- Le SIVOM finance cette mission qui dépend de sa compétence EAU et ASSAINISSEMENT.
- Le SIVOM a inscrit cette opération au budget 2026 de l'EAU.
- Le personnel de la Commune de PEISEY-NANCROIX assurera le suivi de cette mission de Maitrise d'œuvre.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** la convention de co-maitrise d'ouvrage pour le marché de renouvellement des conduites d'eau potable de Pépin – Mission MOE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents aux présentes et notamment ladite convention.
- **S'ENGAGE** à assurer le suivi de ces travaux.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Romain GIACHINO

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

